

DÉCRET N° 2018 – 288 DU 04 JUILLET 2018
portant nomination des directeurs départementaux
des Affaires Sociales et de la Micro Finance au
Ministère des Affaires Sociales et de la Micro
Finance.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2018-064 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires Sociales et de la Micro Finance,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 04 juillet 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées en qualité de directeurs départementaux au Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance :

- Directrice Départementale des Affaires Sociales et de la Micro Finance du **Littoral** :
madame **Géneviève ARAWO** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance de **l'Atlantique** :
monsieur **Sèfiou SALIFOU** ;
- Directrice Départementale des Affaires Sociales et de la Micro Finance du **Mono** :
madame **Hortense Laure DOTOU** ;

- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance du **Couffo** :
monsieur **Thomas DIYA** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance de la **Donga** :
monsieur **Moukaïla YOLLOU** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance de **l'Atacora** :
monsieur **Guy Joël SENA** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance de **l'Ouémé** :
monsieur **Gilbert M. GOUDAYI** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance du **Plateau** :
monsieur **Médard F. LATOUNDJI** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance du **Zou** :
monsieur **Abdou Rafiou MONDICHAO** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance des **Collines** :
monsieur **Zacharie ADEGNANDJOU** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance de **l'Alibori** :
monsieur **Hébert OFFIKI DAVID** ;
- Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro Finance du **Borgou** :
monsieur **Bakouregui SUANON** ;

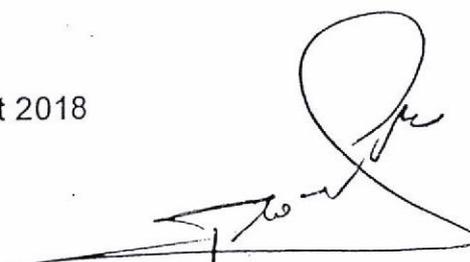
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Marie Odile ATTANASSO

Ministre Intérimaire

Le Ministre des Affaires Sociales et
de la Micro Finance,



Bintou CHABI ADAM épouse TARO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MASMFI : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES 12 ; JORB :
1.